

ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE

TABLE DES MATIERES

Restaurant scolaire.....	3
Fonctionnement :	3
Capacités d'accueil et jours de fonctionnement :	3
Horaires :	3
Objets personnels :	3
Activités exceptionnelles et sorties :	3
Arrivées et départs :	3

RESTAURANT SCOLAIRE

FONCTIONNEMENT :

CAPACITES D'ACCUEIL ET JOURS DE FONCTIONNEMENT :

- Les capacités d'accueil sont décidées chaque année par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- Le service fonctionne tous les jours sauf le mercredi et uniquement en période scolaire.

HORAIRES :

- Le service est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 15h30
- L'accueil commence dès la sortie de la classe à 11h25 jusqu'au retour des enseignants à 13h20.

OBJETS PERSONNELS :

- Le service n'est pas responsable des objets personnels des enfants.

ACTIVITES EXCEPTIONNELLES ET SORTIES :

- Des activités et sorties exceptionnelles peuvent être proposées.

ARRIVEES ET DEPARTS :

- L'équipe du restaurant scolaire récupère les enfants à la sortie de la classe.
- L'équipe restitue les enfants aux enseignants à 13h20.
- Selon les activités, les enfants peuvent être déplacés vers d'autres lieux.
- Des arrivées tardives ou des départs anticipés peuvent être aménagés pour des raisons médico-sociales justifiées. Les familles devront prévenir l'équipe de direction au minimum la veille.